

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

1-866-925-5952

2 février 2021



DIRECT LINK

For more information, please contact:

www.1976usw.ca

February 2 2021

CLARIFICATION RE: PROCESSUS DE NOMINATIONS/ÉLECTIONS

Il est nécessaire de clarifier les informations qui circulent concernant le processus de nominations/élections :

Nominations d'unité :

Pour les postes de président d'unité et de secrétaire-archiviste, les nominations doivent se dérouler au cours de votre réunion de nomination d'unité. Un appuieur n'est pas requis. Le président de la réunion (normalement le président d'unité) doit confirmer avec les personnes nommées qu'ils acceptent la nomination. Dans le cas où plus d'une personne est nommée pour les deux postes, une élection doit avoir lieu. Des formulaires ont été fournis à tous les présidents d'unité qui doivent être complétés et envoyés au bureau national au plus tard le 26 février 2021.

Nominations des officiers nationaux de la Section locale 1976 :

Les unités doivent faire les nominations pour les officiers au cours de la même réunion que pour les unités. Tel que décrit dans les instructions envoyés le 6 janvier 2021, les unités peuvent seulement nommer une personne pour chaque poste. Encore une fois, un appuieur n'est pas requis. Dans le cas où plus d'une personne est nommée pour chaque poste, un vote doit avoir lieu pendant la même réunion de nomination, parmi ceux qui sont présents, pour déterminer quel candidat sera nommé par votre unité. Il est très important de prendre note de tous les participants, ainsi que le résultat du vote (il n'est pas nécessaire de noter qui a voté pour qui, seulement le résultat). Une fois que la nomination de votre unité est déterminée, vous devez compléter le formulaire qui a été fourni à tous les présidents d'unité, ensuite l'envoyer au bureau de la Section locale au plus tard le 26 février 2021.

- Pour être admissibles à l'un des postes d'officier dans la Section locale : président, vice-président/secrétaire-trésorier, secrétaire-archiviste, président du comité des fiduciaires et les deux (2) membres du comité des fiduciaires, les personnes nommées doivent recevoir cinq (5) nominations de cinq (5) unités.
- Pour être admissibles à l'un des trois (3) postes de vice-président régional de la Section locale 1976 au Canada (1 pour chaque district, 3, 5 et 6), les personnes nommées doivent résider dans le district en question. Pour chaque poste, les candidats doivent recevoir trois (3) nominations de trois (3) unités dans le district.
- Pour être admissibles à l'un des postes de délégué, les personnes nommées doivent recevoir trois (3) nominations de trois (3) unités.

Toutes les nominations, soit pour les postes de président d'unité ou pour les officiers de la Section locale 1976, doivent être reçues par le bureau de la Section locale au plus tard le 26 février 2021.

Suivant votre réunion de nomination, vous pouvez envoyer vos formulaires de nomination via :

- Courriel : info@1976usw.ca
- Fax : 514-526-8280
- Courrier régulier : TC Section locale 1976; 2360 de la Salle, #202, Montréal, Québec H1V2L1

En toute solidarité,

Nancy Lapointe

Vice-présidente/secrétaire-financière, TC Section locale 1976 des Métallos